

ASNIERES-SUR-SEINE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2009

PRESENTATION DES AFFAIRES

I - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

II - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2008

III - COMMUNICATION DU MAIRE SUR

les décisions prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

(Délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2008, enregistrée en Préfecture des Hauts-de-Seine le 14 avril suivant, autorisant M. le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés).

1. RENOUELEMENT A COMPTE DU 1er JANVIER 2008, DU BAIL INTERVENU ENTRE L'ETAT ET LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE, POUR DES LOCAUX SITUÉS 12 RUE DU CHATEAU, A USAGE DE COMMISSARIAT DE POLICE.
2. à 4. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
5. FIXATION DES TARIFS DES TOURS DE MANEGE DE LA GRANDE ROUE INSTALLEE DU 19 DECEMBRE 2008 AU 4 JANVIER 2009, SQUARE DU MARECHAL LECLERC A ASNIERES-SUR-SEINE DANS LE CADRE DES ANIMATIONS DE NOEL.
6. REGLEMENT DE FRAIS ET HONORAIRES D'AVOCAT.
7. à 12. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
13. CONVENTION DE REVERSEMENT PAR LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE AU COLLEGE FRANCOIS TRUFFAUT DES CONSOMMATIONS D'EAU DU PARKING TRUFFAUT SIS 2 RUE PAUL DEROULEDE A ASNIERES-SUR-SEINE.
14. APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL POUR L'INSTALLATION D'UNE DECHETTERIE MOBILE.
15. à 41. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
42. DESIGNATION DE MAITRE DIDIER SEBAN POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR M. HUBERT MASSOL DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES CONTRE LA DELIBERATION DU 29 MARS 2007 RELATIVE AU CONTRAT D'AFFERMAGE DE RESTAURATION.
43. DESIGNATION DE MAITRE DIDIER SEBAN POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR M. HUBERT MASSOL DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES CONTRE LA PROLONGATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 27 JUIN 2006.

44. DESIGNATION DE MAITRE DIDIER SEBAN POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR M. HUBERT MASSOL DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES CONTRE LA DELIBERATION AUTORISANT LA VENTE D'UN TERRAIN SIS QUAI DU DOCTEUR DERVAUX.
45. DESIGNATION DE MAITRE DIDIER SEBAN POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR LES SOCIETES SEGAP ET SEGAP LES COURTILLES DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE PARIS
46. DESIGNATION DE MAITRE DIDIER SEBAN POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE TROIS RECOURS EN ANNULATION DES DECISIONS DU MAIRE COMMUNIQUEES AU CONSEIL MUNICIPAL DEPOSES PAR M. HUBERT MASSOL DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES.
47. DESIGNATION DE MAITRE DIDIER SEBAN POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR M. HUBERT MASSOL DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE VERSAILLES.
48. DESIGNATION DE MAITRE PIERRE PINTAT POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR M. PIERRE-MARIE BAULT DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS.
49. DESIGNATION DE MAITRE ERIC VEVE POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR LA SMACL DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES.
50. CESSION A TITRE GRATUIT D'UN VEHICULE TRAFIC RENAULT APPARTENANT A LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE AUX RESTAURANTS DU CŒUR.
- 51.à 65. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
66. PASSATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT DE 1 500 000 € AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE D'ILE-DE-FRANCE DESTINE A FINANCER LES INVESTISSEMENTS DU BUDGET ASSAINISSEMENT EN 2008.
67. REGLEMENT DE FRAIS ET HONORAIRES DE LA SELARL CLOTILDE GRIFFON, HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE, POUR LA REALISATION D'UN ACTE.
68. ABROGATION DE LA DECISION DU MAIRE DU 7 OCTOBRE 2004 CONCERNANT LES TARIFS DES STRUCTURES ET SERVICES MUNICIPAUX D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS ET DISPOSITIF D'ENREGISTREMENT DES PRESENCES APPLICABLES AUX FAMILLES ASNIEROISES.
69. APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT ESTHETIQUE DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS - VILLA AUBERT.
70. APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE FRANCE TELECOM - AVENUE LAMARTINE.

*Les documents relatifs à ces décisions sont consultables au
Secrétariat Général de la Mairie sur rendez-vous.*

IV - MARCHES PUBLICS

Mise en appel d'offres ouvert pour les marchés de :

- **Fourniture de produits horticoles.**

La fourniture de produits horticoles pour le service municipal des espaces verts est actuellement assurée au moyen d'un marché comportant 3 lots :

- produits phytosanitaires (mini : 7 000 € HT, maxi : 21 000 € HT)
- terres et substrats (mini : 10 000 € HT, maxi : 30 000 € HT)
- semences (mini : 3 000 € HT, maxi : 9 000 € HT)

Ces contrats arrivent à expiration le 26 juin 2009.

Afin de poursuivre l'approvisionnement des services, il y a lieu de lancer une consultation, par voie d'appel d'offres ouvert.

La fourniture de semences étant d'un très faible volume et le besoin aléatoire selon les années, il est proposé de supprimer le lot « semences » en l'intégrant aux produits phytosanitaires.

Par conséquent, la consultation comprendra 2 lots :

- lot n° 1 : produits phytosanitaires et semences (montant annuel de commandes : mini : 10 000 € HT., maxi : 40 000 € HT.)
- lot n° 2 : terres, terreaux et substrats (montant annuel de commandes : mini : 10 000 € HT., maxi : 40 000 € HT.)

Les marchés en résultant, passés sous forme de marchés à bons de commande, seront conclus pour une année. Ils pourront être renouvelés par reconduction expresse, par périodes d'une année, sans que leur durée totale puisse excéder quatre ans.

- **Travaux de création, maintenance, réparations et fourniture de pièces détachées du réseau d'arrosage des espaces verts.**

Le marché actuellement en vigueur pour l'entretien des réseaux et équipements d'arrosage des espaces verts arrive à expiration le 18 mai 2009.

Il est nécessaire de prévoir la poursuite de ces prestations qui permettent la création d'installations, la maintenance et la réparation des équipements, la fourniture de pièces détachées.

Le marché actuel prévoit un montant minimum de commandes annuelles de 40 000 € HT et un maximum de 120 000 € HT. Le montant maximum couvre à peine les besoins actuels ; or de nouveaux espaces verts seront créés dans les années qui viennent. Il y a donc lieu d'augmenter le volume de commandes possibles au titre de ce marché.

Aussi, il est proposé de lancer une consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, pour la passation d'un nouveau marché relatif aux travaux de création, maintenance, réparations et fourniture de pièces détachées pour le réseau d'arrosage des espaces verts.

Ce marché, passé sous forme de marché à bons de commande, portera sur un montant minimum annuel de commandes de 70 000 € HT et un maximum annuel de 280 000 € HT. Il sera conclu pour une année. Il pourra être renouvelé par reconduction expresse, par périodes d'une année, sans que sa durée totale puisse excéder quatre ans.

- **Fourniture de matériels et produits pour les ateliers régies bâtiments et voirie.**

La fourniture de matériels et produits pour les régies bâtiments et voirie (ateliers municipaux) est actuellement assurée au moyen d'un marché comportant 8 lots.

Ces contrats arrivent à expiration le 29 août 2009.

Afin de poursuivre l'approvisionnement des services, il y a lieu de lancer une consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, selon le même allotissement que pour le marché actuel :

Lot n°	Désignation	Mini annuel	Maxi annuel
1	Fournitures électriques	30 000	120 000
2	Fournitures de quincaillerie	20 000	80 000
3	Fournitures de produits acier	20 000	80 000
4	Fournitures de plomberie	20 000	80 000
5	Fournitures de menuiserie	20 000	80 000
6	Fournitures de peinture	20 000	80 000
7	Fournitures de maçonnerie vrd	25 000	100 000
8	Fournitures de produits d'entretien	10 000	40 000

Les marchés en résultant, passés sous forme de marchés à bons de commande, seront conclus pour une année. Ils pourront être renouvelés par reconduction expresse, par périodes d'une année, sans que leur durée totale puisse excéder quatre ans.

- **Entretien des bâtiments communaux, corps d'état menuiserie – charpente.**

Le marché actuellement en vigueur pour l'entretien des bâtiments communaux, lot « menuiserie - charpente », a été notifié le 31 mars 2008 à l'entreprise GIFFARD.

Durant la première année d'exécution de ce contrat, il apparaît que le titulaire ne donne pas satisfaction, les délais d'exécution des prestations n'étant pas respectés.

Dans ces conditions, il est préférable de ne pas renouveler ce marché à sa date anniversaire et de procéder à une nouvelle mise en concurrence pour les prestations considérées.

Aussi, il est proposé de lancer une consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, pour la passation d'un nouveau marché relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations des bâtiments communaux, corps d'état « menuiserie - charpente »

Ce marché, passé sous forme de marché à bons de commande, portera sur un montant minimum annuel de commandes de 80 000 € HT et un maximum annuel de 320 000 € HT. Il sera conclu pour une année. Il pourra être renouvelé par reconduction expresse, par périodes d'une année, sans que sa durée totale puisse excéder trois ans.

- **Entretien des bâtiments communaux, corps d'état chauffage central.**

Le marché actuellement en vigueur pour l'entretien des bâtiments communaux, lot « chauffage central », a été notifié le 31 mars 2008 à l'entreprise DALKIA.

Suite à sa passation, M. le Préfet des Hauts de Seine nous a signalé, par courrier en date du 25 avril 2008, deux erreurs susceptibles d'entacher sa légalité, l'une relative à un mauvais libellé de la durée de validité du marché, l'autre à l'élimination d'une entreprise concurrente pour défaut de références.

Aussi est il préférable de ne pas renouveler ce marché à sa date anniversaire et de procéder à une nouvelle mise en concurrence pour les prestations considérées.

Il est proposé de lancer une consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, pour la passation d'un nouveau marché relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations des bâtiments communaux, corps d'état « chauffage central »

Ce marché, passé sous forme de marché à bons de commandes, portera sur un montant minimum annuel de commandes de 80 000 € HT et un maximum annuel de 320 000 € HT. Il sera conclu pour une année. Il pourra être renouvelé par reconduction expresse, par périodes d'une année, sans que sa durée totale puisse excéder trois ans.

V - PETITE ENFANCE

a) **Signature avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine d'une convention de subvention d'investissement pour la structure d'accueil « Peintres en herbe ».**

La Ville d'Asnières a ouvert une structure d'accueil petite enfance de 35 berceaux nommée « Peintres en herbe » au 25, rue Edouard Manet le 13 mai 2008.

La Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine subventionne la construction de structures d'accueil petite enfance.

Elle a proposé de participer au financement de la construction de la structure d'accueil petite enfance « Peintres en herbe » à hauteur de 262 500 €. Il convient donc d'autoriser le Maire à signer la convention transmise par ses services.

b) **Signature avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine du contrat Enfance Jeunesse.**

Du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2007, la Ville d'Asnières-sur-Seine a bénéficié du soutien de la C.A.F. des Hauts-de-Seine pour la mise en œuvre d'une politique d'action sociale, globale et concertée, en faveur des enfants de moins de 6 ans sur le territoire de la Commune, dans le cadre d'un contrat Enfance.

Parallèlement, un contrat Temps Libre soutenait les mêmes objectifs pour les enfants et jeunes de 6 à 17 ans, avec une échéance à fin 2004.

Ces deux dispositifs ont été fusionnés en un unique contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.). Le volet Jeunesse a été signé en décembre 2006 pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} juillet 2006.

L'année 2008 a permis la négociation du volet Enfance du C.E.J. ainsi que le réajustement du volet Jeunesse déjà signé.

Le nouveau document présenté par la C.A.F. des Hauts-de-Seine intègre le travail de diagnostic préalable mené en concertation.

Le C.E.J. couvre la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011. Il prend en compte les projets d'ouverture de structures sur la période et reprend les structures financées au titre du contrat Enfance échu au 31 décembre 2007.

Conformément aux nouvelles dispositions de la CNAF, le taux de financement des nouvelles structures est de 55% du reste à charge de la commune (et non plus de 70%). Celui des actions précédemment financées dans le cadre du contrat Enfance, sera ramené progressivement à 55%. En revanche, les recettes attendues sont désormais lisibles et inscrites au contrat. Pour le volet enfance, ce sont 763 512,06 euros qui seront versés par la C.A.F. sur la période.

La délibération soumise a pour objet d'autoriser le Maire à signer ce contrat Enfance et Jeunesse.

VI - RESSOURCES HUMAINES

Création d'emplois dans les services municipaux.

La ville d'Asnières propose de créer et de renforcer ses effectifs par la création de 14 postes dont 12 à temps complet et 2 à temps non complet (17h 30 hebdomadaires).

Ainsi, la création de 10 postes à temps complet est proposée afin de répondre aux objectifs que la municipalité s'est fixée à savoir :

- développer les actions en matière de développement durable,
- favoriser l'accès aux droits pour tous,
- mettre en place des programmes d'actions pour lutter contre la délinquance et,
- faire face à l'ouverture des deux écoles de la ZAC Bords de Seine.

Deux emplois de cadres sont également créés pour renforcer les effectifs de l'Administration Générale et de la Maison de l'emploi pour répondre à l'augmentation de leur activité.

Enfin, 2 postes à temps non complet de psychologues sont prévus, l'un afin d'apporter un soutien aux agents municipaux face à des difficultés professionnelles et l'autre pour renforcer le service petite enfance et aider les professionnels de ce secteur dans l'exercice de leurs pratiques professionnelles.

VII - AFFAIRES GENERALES

a) Signature d'un acte transactionnel avec M. et Mme Jean-Michel Archambault.

Dans le courant de l'année 2006, la Ville a entrepris la création d'un parc de stationnement souterrain de 119 places sous le square Flachet. Dans le cadre d'un référé préventif, la Ville a obtenu une ordonnance du Tribunal de grande instance de Nanterre désignant un expert, Monsieur Michel Delieu, ayant notamment pour mission de procéder à des visites préventives des immeubles jouxtant le futur chantier.

Madame et Monsieur Archambault sont propriétaires d'une maison, sise 12 et 14, rue Benoit Malon, à proximité de la zone de travaux.

A la fin des opérations de construction, l'expert a demandé aux propriétaires de biens immobiliers situés à proximité des travaux s'ils ont subi des désordres.

Madame et Monsieur Archambault ont signalé à l'expert l'apparition d'un grand nombre de fissures dans toutes les pièces de leur maison et lui ont adressé deux devis de remise en l'état de toutes les pièces de la maison pour des montants respectifs de 17.487,68 € TTC et de 16.658,45 € TTC

Dans son rapport d'expertise définitif en date du 8 février 2008, l'expert a contesté l'importance des désordres subis par Madame et Monsieur Archambault dans leur maison, considérant que « *les quelques désordres mineurs qui ont été constatés sous forme de fissures pourraient donc avoir pour origine les vibrations qui n'ont pas manqué de se produire lors des travaux de terrassement et de confection des parois enterrées, la maison concernée étant probablement plus fragile que les immeubles plus anciens contigus construits en pierre* ».

Après étude sur place avec des représentants de la Ville, l'expert a estimé l'indemnisation possible à une somme totale de 1.902,02 € TTC.

Madame et Monsieur Archambault ont contesté le rapport de l'expert, considérant que ce dernier minimise les désordres subis et ne tient pas compte de leur réalité.

De nombreuses autres correspondances ont été échangées entre le conseil de Madame et Monsieur Archambault, Maître Guillaume Lefèvre, l'expert et la Mairie.

Afin d'éviter une procédure judiciaire longue et coûteuse, les parties ont engagé une phase de négociation et ont décidé de mettre un terme définitif à leur différend.

La Ville s'engage à indemniser à hauteur de 1 902,02 € TTC en réparation du préjudice subi Madame et Monsieur Archambault. Cette somme sera versée sur le compte CARPA de leur conseil, Maître Guillaume Lefèvre.

En contrepartie, Madame et Monsieur Archambault s'engagent à se désister de toutes instances passées, en cours et à venir ayant trait au litige et renoncent expressément à élever toute réclamation, à engager toute action passée, présente et à venir, à faire valoir tous droits fondés en relation avec le litige.

b) Signature avec le Préfet des Hauts-de-Seine d'une convention relative à la mise en dépôt de cinq stations fixes d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage.

Les passeports électroniques seront obligatoires à compter de mars 2009. Ils comportent deux données biométriques (la photo numérisée et les empreintes digitales).

Pour la réalisation de ces nouveaux titres d'identité, du matériel spécifique est nécessaire. L'Agence Nationale des Titres Sécurisés a été créée à cet effet par décret du 22 février 2007. Elle est chargée de mettre à la disposition des communes les stations fixes d'enregistrement des données personnelles pour la confection de ces nouveaux titres d'identité et de voyage.

Une convention détermine les modalités techniques et juridiques de la mise à disposition des cinq stations fixes prévues pour la Ville d'Asnières-sur-Seine.

Il convient d'autoriser le Maire à signer cette convention avec le Préfet des Hauts-de-Seine agissant au nom et pour le compte de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

VIII - FINANCES

a) Vote du budget primitif 2009.

L'élaboration du Budget Primitif 2009 se fonde sur les orientations budgétaires présentées lors de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2008. Ce budget s'est construit dans un contexte particulièrement contraint hérité du passé avec un niveau d'endettement très excessif. A cela s'ajoute la crise économique dont les conséquences vont être difficiles pour les asniérois et vont impacter fortement les recettes de la ville. La prévision d'une faible progression des concours de l'Etat a rendu également la réalisation de ce budget difficile. Ce budget propose une maîtrise des dépenses communales sans altérer la qualité des services publics, une amélioration des recettes de fonctionnement et la prise en compte, dans le produit fiscal, d'une hausse des taux d'imposition pour financer exclusivement les dépenses d'équipement et privilégier ainsi l'autofinancement pour réduire le recours à l'emprunt et ainsi réduire l'encours de dette excessif.

Malgré ce contexte et ces contraintes financières qui s'imposent à la commune, des marges de manœuvres nouvelles sont recherchées dans ce budget afin de mettre en place des actions nouvelles détaillées dans le présent rapport.

L'objectif de ces actions est de faire d'Asnières une ville dynamique et solidaire. Une ville dynamique c'est une ville, qui va de l'avant, qui innove d'un point de vue culturel, qui attire des entreprises, qui crée des emplois et des richesses. Une ville animée, c'est une ville qui rayonne au-delà de ses frontières administratives. Ce dynamisme est la condition pour une ville solidaire dans laquelle tous les Asniérois, et notamment les plus faibles, puissent trouver leur place.

Dans cet objectif également, il a été élaboré un programme pluriannuel d'investissements ambitieux : 145,5 M€ sur la mandature. Tous les secteurs d'activités et tous les quartiers sont concernés. Il consacre une large part à la création d'équipements publics en faveur de la jeunesse (écoles, structures d'accueil pour les plus petits, structures sportives), à l'accès pour tous aux services publics (création d'un guichet social unique), au renouvellement urbain des Hauts d'Asnières, au développement de l'activité économique, à l'amélioration du cadre de vie et de l'espace urbain avec comme préoccupation permanente le développement durable.

Equilibre général du Budget Primitif 2009 :

Le budget de l'année 2009 a été établi sans reprise des résultats de l'exercice 2008.

	DEPENSES		RECETTES	
Section de Fonctionnement	Opérations réelles	105 137 121,06	Opérations réelles	116 971 970,15
	Opérations d'ordre	12 134 849,09	Opérations d'ordre	300 000,00
TOTAL		117 271 970,15		117 271 970,15
Section d'Investissement	Opérations réelles	29 164 881,09	Opérations réelles	17 330 032,00
	Opérations d'ordre	300 000,00	Opérations d'ordre	12 134 849,09
TOTAL		29 464 881,09		29 464 881,09
TOTAL GENERAL		146 736 851,24		146 736 851,24

Il prend en compte :

- les dépenses pour les actions à mener dans tous les secteurs d'activités,
- les dépenses liées aux ouvertures des nouveaux équipements, notamment ceux de la ZAC Asnières Bords de Seine, générant la création d'emplois et des charges nouvelles du fonctionnement courant,
- l'évolution de la masse salariale,
- les augmentations des divers contrats des prestations de service et de fournitures, liées à l'évolution normale du coût de la vie,
- le maintien du soutien à la vie associative, au regard des partenariats noués et des résultats constatés,
- les investissements 2009 du programme pluriannuel,
- une juste appréciation des recettes tenant compte de la revalorisation de la tarification des services publics rendus et de l'évolution prévisible des dotations
- la prise en compte dans le produit fiscal de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales et de l'élargissement de la matière imposable ainsi qu'une hausse des taux d'imposition de la fiscalité locale pour 2009 pour financer exclusivement les équipements,
- la progression de l'autofinancement pour ne pas financer les investissements seulement à crédit.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

LES OPERATIONS REELLES

En opérations réelles, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 105 137 121,06 € soit par rapport à 2008 une diminution de **2,6%**.

• **Les charges à caractère général – (chapitre 011)** représentent 37 598 931€ et sont en augmentation de 4 % par rapport à l'exercice précédent.

- **Nature 60 – Achats et autres approvisionnements**

En 2008	En 2009	
7 663 700 €	7 643 870 €	- 0,13%

La diminution des dépenses traduit la volonté de la ville de s'inscrire dans une politique de développement durable

Les dépenses de fluides et autres achats de consommables sont en diminution de 0,13 % et correspondent à la poursuite de la démarche entreprise dès le budget 2008 pour chercher des économies rationaliser la dépense notamment pour les postes carburant (stabilisation des crédits en 2009 après une forte baisse en 2008), eau et assainissement (- 40 000 €), fournitures d'entretien et administratives (- 30 000 €).

Le poste « fournitures scolaires » a été réévalué et tient compte de l'augmentation des effectifs dès la rentrée 2009/2010 compte-tenu de l'ouverture du nouveau groupe scolaire de la ZAC Bords de Seine.

Le poste alimentation a été également réévalué pour tenir compte de l'augmentation des prix des contrats d'alimentation pour les crèches du fait de la hausse des prix des produits alimentaires et du fonctionnement en année pleine des nouvelles structures d'accueil (Peintre en herbe, Maison de l'enfance).

- **Nature 61 – Services extérieurs**

En 2008	En 2009	
20 146 800 €	20 857 530 €	+ 3,5%

En évolution de + 3,5%, ces dépenses correspondent à des prestations d'entretien, de maintenance, de location confiées à des tiers pour leur réalisation. Les contrats subissent la revalorisation prévue dans les formules de révision des prix pour les contrats de nettoyage de la voirie, du service des ordures ménagères et du chauffage des bâtiments municipaux.

Le poste 611, contrats de prestations de service, tient compte de la reprise en gestion directe à compter de mars 2009, des prestations de maintenance et de gardiennage des gymnases Laura Flessel et Jeanne d'Arc, auparavant confiées à un prestataire extérieur. Cela permet de rationaliser la gestion des équipements sportifs dont l'externalisation de la gestion d'une partie d'entre eux ne se justifiait pas et de faire réaliser à la ville 50 000 €uros d'économie sur l'année 2009 et 59 500 €uros sur les années suivantes. La mutualisation de la gestion de ces équipements permet également de faire des économies.

Ce poste tient compte de l'augmentation décidée par le SYELOM pour 2009 de **+8,5%** sur les prestations d'élimination et de traitement des ordures ménagères.

Le poste « locations immobilières » 1 411 000 € en 2009 contre 1 172 000 € en 2008. Il s'agit pour du paiement des loyers pour l'acquisition de deux écoles (Jean d'Ormesson et Simone Veil) par bail emphytéotique administratif. L'augmentation correspond, en 2009, à la hausse des loyers liée à l'extension de trois classes à l'école Simone Veil.

L'évolution du poste charges locatives est liée au paiement des charges de copropriété de l'immeuble de la rue des Parisiens destiné à accueillir des services municipaux.

Le poste « 6184 » versements à organismes de formation est en hausse en 2009 pour développer et renforcer :

- les actions de formations individuelles et collectives des agents dans le cadre du droit individuel à la formation
- l'apprentissage
- la formation spécifique hygiène et sécurité

• **Nature 622 – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires**

En 2008	En 2009	
320 714 €	290 000 €	- 10,6%

Le poste est en diminution de 10,6% pour l'essentiel sur les indemnités au comptable et aux régisseurs qui ont été ajustées en fonction des résultats constatés en 2008. Les autres dépenses honoraires d'avocats et frais de contentieux ont été maintenues au même niveau que l'année passée. En 2008, ces dépenses avaient déjà fait l'objet d'une diminution de -55,3% par rapport à l'année précédente afin mettre fin aux dérives passées sur le sujet.

• **Nature 623 – Publicité – Publication, relations publiques**

En 2008	En 2009	
659 000 €	655 350 €	- 0,5%

Une baisse pour ce poste de 0,5% qui correspond à l'objectif marqué de maîtriser ces catégories de dépenses. Il est à noter que celles-ci avaient déjà été diminuées en 2008 de 66% par rapport à 2007.

• **Nature 624 – Transports de biens et transports collectifs**

En 2008	En 2009	
551 000 €	581 800 €	+ 5,5%

Une évolution de 5,5% sur ce poste résultant de la hausse des prix du contrat des transports scolaires pour 2009 et de l'incidence des effectifs supplémentaires liés à l'ouverture du groupe scolaire ZAC Bords de Seine. La Ville met aussi en œuvre des activités culturelles nouvelles (sortie cinéma et théâtre) en direction des écoles primaires et maternelles.

- **Nature 625 – Déplacements, missions et réceptions**

En 2008	En 2009	
196 600 €	188 000 €	- 4,6%

La diminution des dépenses de réception prévue en 2009 entraîne une baisse de ce poste de 4,6 %

- **Nature 626 – frais postaux et frais de télécommunications**

En 2008	En 2009	
1 330 000 €	1 330 000 €	

Cette ligne budgétaire reste stable car il est trop tôt pour constater les effets de l'augmentation du recours à l'administration électronique dans la communication avec les asniérois et les partenaires de la Ville.

- **Nature 628 – Services divers**

En 2008	En 2009	
5 005 000 €	5 806 581 €	+ 16%

Avec + 16% d'augmentation, c'est le poste de dépenses qui augmente le plus parmi les charges générales. Cette augmentation traduit la mise en œuvre d'actions nouvelles, priorités de la nouvelle équipe municipale, dont les coûts sont compensés par des économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement moins utiles.

Elle correspond à :

- **une offre d'accueil supplémentaire de 50 berceaux** au sein d'une nouvelle structure collective concrétisant déjà l'objectif prioritaire de l'action municipale en terme d'augmentation des capacités d'accueil de petite enfance. Le montant de la dépense pour 2009 est de 495 000 €.
- **l'évolution du contrat de restauration scolaire** avec la prise en compte de la formule de révision des prix prévue au contrat d'affermage et **des effectifs supplémentaires liés à l'ouverture du groupe scolaire ZAC Bords de Seine** (école maternelle, primaire, centre de loisirs) et **l'intégration des produits bio au sein des menus.**
- **des nouvelles actions à mettre en œuvre et des services publics à créer dès 2009**, notamment :
 - o l'ouverture d'un point accès au droit,
 - o le renforcement des actions liées au Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et au conseil des droits et devoirs des familles,
 - o les activités de la structure Trait d'Union reprise en gestion par la Ville,

- le développement d'une politique touristique et de jumelage afin de renforcer le rayonnement et l'attractivité de la ville,
- la création d'un service dédié à la mise en place d'un agenda 21
- des crédits supplémentaires pour les activités de loisirs et culturelles en faveur de la jeunesse.

- **Natures 635 et 637 – Autres impôts, taxes et versements assimilés**

En 2008	En 2009	
265 500 €	245 800 €	- 8%

Le poste de dépenses concerne le paiement des taxes foncières, les droits d'enregistrement et de timbre, les taxes et impôts sur les véhicules et divers impôts sur les spectacles et les diffusions musicales.

- **Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés**

En 2008	En 2009	
48 889 000 €	50 736 250 €	+ 3,8%

Ce poste évolue globalement de + 3,8%.

L'augmentation comprend :

- **l'impact des mesures de l'année 2008 en année pleine pour 2009** (augmentation du SMIC, du minium garanti point d'indice bas salaires, les avancements de carrières, la réforme du taux de majoration des heures supplémentaires, la mensualisation des animateurs, l'augmentation de la valeur du point).
- **Les mouvements de personnel** : il a été imputé notamment en année pleine la reprise sur le budget municipal : du personnel d'animation mis à disposition par l'IFAC pour les centres de loisirs des écoles Simone Veil et Jean d'Ormesson, la reprise du personnel de la structure Trait d'union auparavant gérée par le C.C.A.S. et la reprise du personnel des gymnases Laura Flessel et Jeanne d'Arc.
- **L'impact des effets mécaniques**
 - L'augmentation de la valeur du point d'indice prévision de + 0,5% en février 2009 et + 0,3% en juillet 2009
 - La réforme des échelles 3 et 4
 - L'augmentation du SMIC (+ 3% au 1/7/2009)
 - Les avancements de carrières
 - L'évolution des primes (régime indemnitaire, prime de présentéisme et du 13^{ème} mois)
- **Les recrutements 2009** : il est prévu, des recrutements pour renforcer certaines structures ou pour l'ouverture, de nouveaux services publics et principalement le groupe scolaire ZAC Bords de Seine.

• **Chapitre 65 – autres charges de la gestion courante et subventions**

En 2008	En 2009	
8 690 393 €	8 263 218 €	- 5,1%

Les postes de ce chapitre de dépenses évoluent comme suit :

• **Natures 6521 et 658**

En 2008	En 2009	
470 300 €	500 546 €	+ 6,4%

Il s'agit de la prise en charge par le budget principal des déficits constatés sur les budgets annexes « Self » et « Assainissement ».

• **Nature 6531 et 6533 – indemnités des maires-adjoints et conseillers et cotisations de retraites des élus**

En 2008	En 2009	
490 800 €	486 000 €	-1%

La diminution des indemnités des élus est partiellement masquée par une augmentation des cotisations de retraite.

• **Nature 6553 – contingents et participations obligatoires service incendie**

En 2008	En 2009	
1 176 700 €	1 206 118 €	+ 2,5 %

Il est prévu une augmentation de + 2,5% en 2009 pour cette dépense obligatoire à la charge des communes.

• **Nature 654 – Pertes sur créances irrécouvrables**

En 2008	En 2009	
38 000 €	39 000 €	+ 2,6 %

• **Nature 6556 – Contingents obligatoires indemnités de logement des instituteurs**

En 2008	En 2009	
54 200 €	50 000	- 8,4 %

• **Nature 6573 – Subvention de fonctionnement au C.C.A.S.**

En 2008	En 2009	
1 469 000 €	1 538 000 €	+ 4,7 %

L'augmentation de la subvention au C.C.A.S. en 2009 répond au souhait de la ville de développer une ville plus solidaire. Il s'agit là d'une nécessité compte-tenu du contexte économique général de crise et de la volonté de la municipalité d'être aux côtés et de soutenir les Asniérois les plus en difficultés.

- **Nature 657 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé**

En 2008	En 2009	
4 773 000 €	4 403 554 €	- 8,4%

La baisse s'explique par l'achèvement de l'opération OPAH-RU dans le quartier Voltaire et donc l'arrêt de versement des subventions au fonds municipal d'intervention qui avait été créé à cet effet. Par ailleurs, une nouvelle tranche FISAC sur ce secteur va être engagée sur 2009 et le fonds municipal dédié au FISAC versera ultérieurement des subventions au fur et à mesure des avancées du programme.

Les crédits pour les subventions aux associations sont identiques à 2008, soit 4 403 554 € conformément à l'objectif de maintien du soutien au tissu associatif.

- **Chapitre 66 –charges financières**

En 2008	En 2009	
6 146 594,94 €	8 199 962,06 €	+ 33,4%

Ce poste qui comporte principalement le paiement des intérêts de la dette est en forte évolution. C'est là la conséquence d'un encours de dette excessif, de l'impact de l'emprunt contracté en 2007 pour 19,8 M€ qui génère 500 000 € d'intérêts annuels, des réaménagements successifs qui ont entraîné pour 2009 des intérêts courus non échus très importants (1 269 544 Euros). Il est aussi constaté sur l'état prévisionnel de la dette à long terme un pic du montant des intérêts en 2009 et 2010.

- **Chapitre 67 –charges exceptionnelles**

En 2008	En 2009	
335 000 €	338 760 €	+ 1,12%

Ce poste en évolution de + 1,12%, regroupe l'ensemble des charges exceptionnelles qui comprennent pour l'essentiel des dépenses de :

- l'allocation municipale de garde d'enfants à domicile dans le secteur petite enfance
- les différents prix et bourses d'études alloués aux étudiants et aux bacheliers.

LES OPERATIONS D'ORDRE

- **Chapitre 68 – dotations aux amortissements et aux provisions**

En 2008	En 2009	
4 536 839,09 €	4 600 000,00 €	+ 1,4%

Ces dépenses traduisent la partie obligatoire de l'autofinancement de la section d'investissement. Elles intègrent les amortissements des équipements acquis antérieurement et les provisions pour risques en cas de contentieux.

• **Chapitre 023 – virement à la section d'investissement**

L'autofinancement pour cet exercice s'élève à **7 534 849,09 €**. Destiné à financer les équipements, en limitant le recours à l'emprunt. Il correspond au produit supplémentaire de la fiscalité résultant de la hausse des taux des impôts locaux qui n'est pas affecté à des dérapages des dépenses de fonctionnement mais à des dépenses d'équipement nouveaux dont ont besoin les asniérois.

L'autofinancement total s'élève pour cet exercice 2009 à 12 134 849,09 €.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

LES OPERATIONS REELLES

Chapitre 013 – atténuations des charges

En 2008	En 2009	
850 000 €	855 000 €	+ 0,6%

Ce chapitre de recettes regroupe les postes suivants :

- **Nature 61 – Rabais – remises sur services extérieurs**

En 2008	En 2009	
150 000 €	150 000 €	

Le poste est identique à 2008. Il concerne essentiellement l'ajustement annuel de la compensation des tarifs prévue au contrat de restauration scolaire.

- **Nature 641 – Remboursement sur rémunérations du personnel**

En 2008	En 2009	
700 000 €	705 000 €	+ 0,7%

Les recettes proviennent des différents remboursements sur les rémunérations du personnel : agents en détachement, les contrats aidés tels que les Adultes Relais et les Contrats d'Accompagnement à l'Emploi.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

En 2008	En 2009	
6 979 451,53 €	7 342 745,00 €	+ 5,2%

Ce poste de recette est en hausse pour 2009. Celle-ci résulte de la revalorisation tarifaire des services publics rendus. Les tarifs appliqués à Asnières, déjà inférieurs au coût de revient, n'ont pas suivi le rythme de l'inflation et n'ont pas été réévalués depuis de nombreuses années.

A compter de janvier 2009, la tarification générale de l'ensemble des services sera remise à jour et adaptée en vue de nouvelles prestations ou activités proposées.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

En 2008	En 2009	
62 463 971 €	69 973 000 €	+12 %

- **Nature 731 – Les impôts locaux**

En 2008	En 2009	
46 269 275 €	54 268 000 €	+17,3 %

L'évolution du produit de plus 17,3% de ces recettes fiscales comprend la revalorisation nominale des bases d'imposition, l'élargissement de la nature imposable (constructions nouvelles) ainsi qu'une hausse des taux en 2009. Elle est fixée à 17% pour l'ensemble des taxes locales (habitation, foncières et professionnelle).

Le produit supplémentaire, soit 7 998 725 €, est affecté aux équipements nouveaux, en fonctionnement pour l'accueil de 50 berceaux en structure collective privée et en investissement pour autofinancer une large part de la création d'équipements publics et réduire le recours à l'emprunt.

- **Nature 7331 – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

En 2008	En 2009	
9 365 089 €	9 370 000 €	+ 0,05%

Cette recette permet de financer le service du traitement et d'élimination des ordures ménagères. L'élargissement des bases permet de baisser le taux de cette taxe en 2009 (7,45 % en 2008 et 7,3% en 2009) en gardant un produit constant.

- **Natures 7333 – 7351 – 7362 - 73681 – Taxes diverses**

En 2008	En 2009	
1 533 000 €	1 535 000 €	

Le produit de ces différentes taxes : funéraires, électricité, emplacements publicitaires restera stable par rapport à 2009.

- **Nature 7381 – Taxes sur les droits de mutation**

En 2008	En 2009	
5 296 607 €	4 800 000 €	- 10,35%

Compte tenu du contexte économique, sur fonds de crise, la croissance va connaître un ralentissement en 2009. La ville a anticipé les conséquences de la crise immobilière actuelle (diminution des cessions immobilières, dégradation de l'activité des entreprises de construction). Les recettes des droits de mutation, par mesure de prudence ont donc été diminuées.

Chapitre 74 – Dotations – Subventions participatives

En 2008	En 2009	
33 373 300 €	35 076 260 €	+ 4%

Ce chapitre de recette évolue de plus de 4% et se décompose comme suit :

- **Nature 7411 – Concours de l'Etat – Dotation globale de fonctionnement**

En 2008	En 2009	
25 782 368 €	26 760 000 €	+ 3,8%

Le taux de progression de la DGF en 2009 serait maintenu à 2% par le gouvernement. Asnières bénéficie également d'un recalage de sa dotation en fonction de l'évolution de sa population issu du recensement. La population officielle de la ville est de 83 044 habitants au 1^{er} janvier 2009.

- **Natures 745 - 746 – Concours de l'Etat – Autres dotations de l'Etat (instituteurs et générale de décentralisation)**

En 2008	En 2009	
411 000 €	411 000 €	-

On constate en 2009 le gel des différentes dotations attribuées aux communes. Les recettes n'évoluent donc pas et marquent comme annoncé le désengagement de l'Etat.

- **Nature 747 – Participations**

En 2008	En 2009	
5 062 935 €	5 788 253 €	+ 14,33%

Cette augmentation correspond à l'objectif affiché d'améliorer les recettes de fonctionnement en solliciter l'ensemble de nos partenaires (Etat, Région, Département, CAF) pour subventionner toutes les actions municipales.

L'Etat et la Région au titre de la politique de la ville subventionneront les actions nouvelles : le point d'accès au droit et du C.L.S.P.D.

- **Nature 748 – Autres attributions et participations**

En 2008	En 2009	
2 026 997 €	2 027 007 €	-

Ce poste comprend les attributions légales de compensation au titre de la fiscalité (compensations des taxes professionnelle, foncières, habitation).

Dans l'attente de notification par les services fiscaux des bases d'imposition et des attributions de compensation, les recettes ont été maintenues au même niveau qu'en 2008. Elles feront l'objet d'un réajustement lors d'une décision modificative.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

En 2008	En 2009	
2 969 560,15 €	3 274 965,15 €	+ 10,3%

Ce chapitre de recettes évolue de plus 10,3% et comprend les postes suivants :

- **Natures 752 et 758 – Revenus des immeubles et autres produits de gestion courante**

En 2008	En 2009	
1 761 568,10 €	2 007 890,15 €	+ 14%

En augmentation, ces recettes proviennent des loyers et des charges locatives des biens immobiliers que la ville détient dans son patrimoine privé dont elle assure directement la gestion. L'augmentation est due en partie aux nouvelles acquisitions d'immeubles pour réaliser à terme des opérations immobilières. L'ensemble tient compte également de la revalorisation des loyers et de l'actualisation des charges.

- **Nature 757 – Redevances versées par les fermiers et concessionnaires**

En 2008	En 2009	
1 208 000 €	1 267 075 €	+ 4,9%

Il s'agit essentiellement des redevances versées par les concessionnaires au titre des services publics confiés à la gestion privée : la restauration scolaire, le stationnement payant de surface, le cinéma l'Alcazar, les réseaux du gaz et de l'électricité.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

En 2008	En 2009	
450 000 €	450 000 €	-

Ces recettes issues de produits divers et exceptionnels, non classés par ailleurs, ont été maintenus au niveau identique à 2008.

LES RECETTES D'ORDRE

- **Nature 722 – Travaux en régie**

En 2008	En 2009	
300 000 €	300 000 €	-

Ces recettes correspondent à des travaux effectués sur les bâtiments municipaux par la régie municipale. Elles sont transférées en dépenses d'investissement par l'intermédiaire d'une écriture d'ordre budgétaire. Elles atténuent les charges générales de fonctionnement. La prévision est identique à l'année 2008.

III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT - PREVISIONS DES DEPENSES

⇒ **Les prévisions de dépenses réelles : 22 840 411,18 €**

La ville s’est engagée dès 2008 dans **une politique d’investissement dynamique** pour réaliser de nouveaux équipements, rénover et entretenir le patrimoine communal, assurer le développement de la ville et proposer aux asniérois des services publics de qualité, modernes et performants. La croissance de la population, le manque relatif d’équipements par rapport aux besoins, la dégradation de certains bâtiments nécessitent la réalisation d’un programme d’investissement ambitieux. La mise en œuvre de ce programme est aussi indispensable afin que la ville prenne toute sa part à la nécessaire relance de l’activité économique en cette période de crise.

C’est ainsi, **145,5 Millions d’Euros** qui seront investis sur la durée de la mandature. Le programme pluriannuel des investissements à venir fait porter sa priorité sur l’enfance et la petite enfance qui représente 30 % du total (43,15 M€). L’aménagement urbain est le second domaine d’intervention avec près de 33 M€ (23 % du PPI) avec un effort tout particulier sur les Hauts d’Asnières (16 M€ de financement municipal et des cofinancements multiples dans le cadre de l’ANRU). Même si la politique municipale en faveur de l’amélioration du logement s’intègre dans cette rubrique, un crédit supplémentaire de plus de 6,1 M€ sera destiné spécifiquement aux aides à la création de logements sociaux. L’amélioration du cadre de vie avec un important volet « développement durable » bénéficiera de près de 24,1 M€. La question du stationnement ne sera pas oubliée avec le respect de l’engagement de créer des places supplémentaires dans tous les quartiers. Une enveloppe de 8,7 M€ est prévue à cet effet. Les équipements publics tant attendus par les asniérois seront créés dans tous les domaines (sport et jeunesse pour plus de 10 M€, culture pour 1,8 M€, sécurité pour plus de 2,8 M€). Le PPI prévoit aussi les dépenses obligatoires liées à l’accessibilité aux services publics pour tous et la création de guichets uniques par pôles de compétence. Enfin, il ne faut pas oublier les investissements pour la modernisation des services publics municipaux.

En 2008, 27,9 Millions d’Euros d’investissements ont déjà été engagés pour lancer ce programme.

En 2009, les investissements se déclinent comme suit :

DEPENSES D’EQUIPEMENT : **22 840 411,18 €**

Chapitre 20 : Frais d’études et immobilisations incorporelles **896 850 €**

- **Pour une ville dynamique**
 - **Cadre de vie et Développement durable** **200 000 €**
 - Etudes pour la création d’un Agenda 21
 - Etude pour résorptions des bruits ferroviaires
 - **Urbanisme** **350 000 €**
 - Crédits d’études pour différents projets, pour le réaménagement de la place et du marché des Victoires, pour l’opération d’aménagement du site PSA

- **Développement économique** 122 000 €
Etudes :
 - Pour un diagnostic économique, la création d'un pôle intégré emploi – valorisation du tissu économique
 - Pour un diagnostic commercial,
 - Pour le suivi et l'animation du FISAC Quartier Voltaire (2^{ème} tranche)
- **Pour une ville solidaire**
 - **Rénovation Urbaine des Hauts d'Asnières** conduite d'études 44 850 €
 - **Services Municipaux** 180 000 €

Chapitre 204 : Subventions d'équipement 2 067 608 €

- **Pour une ville solidaire**
 - **Logement social** 1 000 000 €
 - Subventions de surcharges foncières
 - **Sécurité** 300 000 €
 - Contingent obligatoire Incendie
 - **Services municipaux** 100 000 €
 - **Rénovation Urbaine des Hauts d'Asnières** 667 608 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 6 948 217,18 €

- **Pour une ville dynamique**
 - **Education** 1 480 000 €
 - Equipements de renouvellement, maintenance, dotations informatiques, rénovations de cours pour les écoles et équipements nouveaux pour le groupe scolaire Bords de Seine
 - **Cadre de vie et Développement durable** 1 283 000 €
 - Entretien des cimetières, acquisition et maintenance de mobiliers et matériels urbains, programme de démolitions, remplacement de jeux et clôtures, plan vert et aménagement de squares, extension de la flotte de vélos
 - **Stationnement** 70 000 €
 - Maintenance des parcs de stationnement existants
 - **Urbanisme** 2 000 000 €
 - Programme d'acquisitions foncières
 - **Jeunesse et sports** 638 500 €
 - Maintenance des clubs de jeunes
 - Construction de locaux pour les jeunes
 - Acquisition de matériels pour les locaux sportifs

- **Culture** 200 000 €
 - Rénovation de la halle Flachat
- **Pour une ville solidaire**
 - **Petite Enfance** 310 000 €
 - Acquisition de matériels, de mobiliers et maintenance pour les structures d'accueil petite enfance
 - **Sécurité** 60 000 €
 - Acquisition de matériels de défense
 - Maintenance du système de vidéo surveillance
 - **Santé, Social et Handicap** 200 000 €
 - Création d'une maison de la santé
 - Accessibilité des bâtiments publics
 - **Services municipaux** 706 717,18 €
 - Informatisation et équipements des services
 - Renouvellement du parc automobile

Chapitre 23 : Immobilisations en cours 12 927 736 €

- **Pour une ville dynamique**
 - **Education** 1 800 000 €
 - Opération de construction du groupe scolaire Bords de Seine
 - Rénovation du groupe scolaire Flachat
 - **Développement économique** 300 000 €
 - Transfert provisoire du Marché des Quatre Routes pour permettre la réhabilitation de l'existant dans le cadre du projet ANRU.
 - **Cadre de vie et développement durable** 2 530 000 €
 - La rénovation de l'éclairage public et de signalisation
 - Rénovations de voirie
 - Aménagement de pistes cyclables, de rues piétonnes et de zones 30
 - Mise en conformité des bâtiments publics
 - **Stationnement** 4 300 000 €
 - Constructions de parkings (Bruyères et Bords de Seine)
 - **Jeunesse et Sports** 1 000 000 €
 - Construction d'un gymnase et terrain de sport Bords de Seine
 - Extension du gymnase Carpentier
- **Pour une ville solidaire**
 - **Petite Enfance** 1 200 000 €
 - Construction de deux structures multi-accueil Scheurer Kestner et Bords de Seine

○ Logement social	50 000 €
▪ Rénovation et réhabilitation de logements anciens	
○ Santé, Social et Handicap	1 000 000 €
▪ Création d'un guichet unique d'accueil social	
○ Services municipaux	380 000 €
▪ Création d'une plateforme de services publics Bords de Seine	
▪ Entretien général du patrimoine communal	
○ Rénovation urbaine des Hauts d'Asnières	367 736 €
▪ Réhabilitation d'un gymnase scolaire	
▪ Maîtrise d'ouvrage urbain	

DEPENSES FINANCIERES :

Chapitres 16 et 27 : Emprunts et dettes assimilés, dépôts et cautionnements **6 324 469,91 €**

- 5 864 469,91 € pour le remboursement des échéances 2009 du capital des emprunts contractés antérieurement,
- 40 000 € de dépôts et cautionnement ou d'immobilisations financières
- 420 000 € - 1^{ère} phase de l'acquisition en VEFA de la Maison des Associations et Police Municipale dans les Hauts d'Asnières – ANRU.

DEPENSES D'ORDRE **300 000 €**
(Travaux en régie)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29 464 881,09 €
--	------------------------

IV – LA SECTION D’INVESTISSEMENT - PREVISIONS DES RECETTES

⇒ **Les prévisions de recettes d’équipement** : 12 743 650,00 €

Chapitre 13 : Subventions d’investissement reçues 8 223 650,00 €

- Subventions des différents partenaires,
- Fonds affectés aux équipements,
- Participations à recevoir notamment de l’aménageur de la ZAC Bords de Seine au titre des équipements publics créés.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées 4 520 000 €

- Ce poste est décomposé comme suit :
 - 4 500 000 € d’emprunts nouveaux pour financer le programme d’investissements 2009,
 - 20 000,00 € au titre de dépôts et cautionnements divers.

⇒ **Les prévisions de recettes financières** : 4 586 382,00 €

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves 4 066 382,00 €

- L’essentiel de ces recettes reposent sur le remboursement de la TVA sur les Investissements et du produit de la taxe locale d’équipement.

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières 20 000,00 €

Chapitre 024 : Produits des cessions 500 000 €

- La ville prévoit des cessions foncières à hauteur de 500 000 € pour 2009.

⇒ **Les prévisions de recettes d’ordre** : 12 134 849,09 €

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement 7 534 849,09 €

Chapitre 040 : Opérations de transferts entre sections – dotations aux amortissements et aux provisions 4 600 000,00 €

Il s’agit de l’autofinancement pour financer les investissements 2009. Pour cet exercice, il s’élève à **12 134 849,09 €**

TOTAL DES RECETTES D’INVESTISSEMENT	29 464 881,09 €
--	------------------------

Par la **maîtrise rigoureuse des dépenses sans altérer la qualité des services rendus**, l'amélioration des recettes de fonctionnement, conditions essentielles au redressement pérennes de nos finances et la hausse des taux à la fiscalité locale, **notre capacité d'autofinancement est en forte évolution.**

Elle réduit ainsi considérablement le recours à l'emprunt et répond à l'objectif majeur fixé de rétablir les grands équilibres financiers. **Elle va permettre de financer un programme d'équipements ambitieux** sur le mandat.

Ainsi en 2009, les dépenses d'équipement pour un montant de 23 260 411,18 € comprenant l'acquisition en VEFA de l'équipement dans les Hauts d'Asnières, sont financées comme suit :

- 54 % par des ressources propres,
- 27 % par de l'épargne nette, qui désigne les ressources de fonctionnement disponibles, après remboursement du capital de la dette, pour financer les équipements,
- 19 % par l'emprunt.

LES BUDGETS ANNEXES 2009

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2009

Le Budget Primitif d'Assainissement pour 2009 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> :	Dépenses :	3 005 930,69
	Recettes :	3 005 930,69
<u>SECTION D'EXPLOITATION</u> :	Dépenses :	1 588 380,11
	Recettes :	1 588 380,11

La section d'exploitation de ce Budget annexe d'Assainissement bénéficie d'une contribution pour eaux pluviales, du Budget Communal qu'il convient de fixer forfaitairement, au titre de l'année 2009, conformément à la circulaire n° 78-545 du 12 décembre 1978, suivant la proportion des charges réelles annuelles de fonctionnement. S'agissant d'un réseau totalement unitaire, la contribution est égale à 20% des charges de fonctionnement du réseau, amortissements techniques et intérêts des emprunts exclus et à 30% des amortissements techniques et intérêts des emprunts. Elle s'élève à **360 096,00 €** Par ailleurs, la redevance communale d'assainissement est fixée à **0,2650** pour 2009 et elle n'évolue pas par rapport à 2008.

L'essentiel des travaux d'assainissement en Investissement concerne :

- Le programme pluriannuel de réhabilitation du réseau d'assainissement engagé depuis 1998, pérennisé en 2008 puis en 2009. Le programme bénéficiera d'aides de l'agence de l'eau.

Un emprunt de 2 168 877,91 € est nécessaire pour équilibrer ce budget annexe d'assainissement.

LE BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT SOUTERRAINS 2009

Le Budget Primitif pour les parcs de stationnement souterrains :

Mauriceau, Métro, Sablière, Grésillons, Station, Baguer, Simone Veil, Casino, Flachet et le futur parc sous le Groupe Scolaire ZAC Bords de Seine se présente comme suit :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> :	Dépenses :	20 000,00
	Recettes :	20 000,00
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> :	Dépenses :	598 000,00
	Recettes :	598 000,00

LE BUDGET ANNEXE DU SELF MUNICIPAL 2009

Le Self Municipal destiné au personnel communal est soumis à l'application de la TVA avec l'obligation de constituer un budget annexe individualisant les dépenses et les recettes.

Ce budget annexe a été mis en place en 2002 suivant l'instruction fiscale du 21/03/2001 et l'instruction n° 01-067-MO du 1^{er} août 2001 relative aux nouvelles règles de TVA – article 279 a bis du Code Général des Impôts.

Le Budget Primitif pour le Self Municipal s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 659 950,00
Dépenses : 659 950,00

Il s'agit pour l'essentiel de dépenses d'alimentation et de charges de personnel. Ce budget annexe bénéficie d'une participation du budget ville à hauteur de **139 950 €uros**

*

* *

b) Fixation du produit à percevoir au titre des contributions directes pour le budget primitif 2009 et du taux des taxes locales.

Le produit fiscal à percevoir pour le budget primitif 2009 s'élève à 54 268 000 €uros.

Il se décompose comme suit :

- Prévisions des bases 2009 :

	Bases 2008	Taux 2008	Bases Prévisionnelles 2009	Produit fiscal de référence 2009
Taxe d'Habitation	145 489 823	12,27 %	149 234 000	18 311 012
Taxe Foncière Bâti	126 354 171	10,11 %	128 428 000	12 984 071
Taxe Foncière Non Bâti	355 387	13,39 %	376 500	50 413
Taxe Professionnelle	87 885 784	17,93 %	89 561 000	16 058 287
TOTAL				47 403 783

- Prévision du produit fiscal attendu et proposition de taux des quatre taxes locales pour 2009 :

	Taux 2009	Bases Prévisionnelles 2009	Produit fiscal prévisionnel attendu 2009
Taxe d'Habitation	14,36 %	149 234 000	21 430 000
Taxe Foncière Bâti	11,83 %	128 428 000	15 193 000
Taxe Foncière Non Bâti	15,67 %	376 500	59 000
Taxe Professionnelle	20,98 %	89 561 000	18 790 000
Ticket modérateur (entreprises plafonnées Valeur Ajoutée)			- 1 204 000
			17 586 000
TOTAL			54 268 000

- Proposition du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et du produit fiscal attendu pour 2009

	Bases Prévisionnelles 2008	Taux 2008	Produit fiscal 2008	Bases Prévisionnelles 2009	Taux 2009	Produit fiscal prévisionnel attendu 2009
TEOM	125 705 890	7,45 %	9 365 089	128 848 537	7,30 %	9 370 000

c) Fixation de la tarification des services applicables à la Ville d'Asnières-sur-Seine.

La ville d'Asnières-sur-Seine met à la disposition des administrés de nombreux services publics, propose différentes activités et effectue des prestations dans tous les secteurs d'activités.

Elle dispose à cet effet d'une tarification pour paiement des services rendus.

Aujourd'hui, les tarifs pratiqués à Asnières-sur-Seine sont largement inférieurs à leur coût de revient et n'ont pas suivi l'évolution normale du coût de la vie, n'ayant pas été revalorisés depuis de nombreuses années. Ils doivent également être adaptés aux nouveaux services ou prestations proposés.

A compter de janvier 2009, une nouvelle tarification générale de l'ensemble des services publics rendus et activités proposées sera mise en place. Elle vous est soumise pour approbation (voir document joint).

d) Remise gracieuse des pénalités de retard sur la taxe d'urbanisme (TLE) en faveur de M. et Mme Didier Sabrier.

Par lettre du 24 octobre 2008, le Trésor Public (Trésorerie Principale de Suresnes) sollicite l'avis du Conseil Municipal pour accorder une remise gracieuse des pénalités de retard afférentes à des taxes d'urbanisme en faveur de M. et Mme Didier SABRIER.

En effet, des taxes d'urbanisme ont été mises à la charge de M. et Mme SABRIER suite à la délivrance du permis de construire n° 92 004 04 00817 le 3 janvier 2005, ayant pour objet la construction d'une maison individuelle au 18 rue de la Comète à Asnières-sur-Seine.

La somme à payer au titre du principal de cette taxe d'urbanisme est de 12.456,00 euros en deux échéances de 6 484,00 euros le 3/07/2006 et de 5 972,00 euros le 3/01/2008.

Trois entités sont concernées par le produit de cette taxe :

- la Commune d'Asnières sur Seine pour la somme de 8 532,00 euros,
- le Conseil Général des Hauts-de-Seine pour 512,00 euros au titre du CAUE et 1 706,00 euros au titre des ENS (espaces naturels sensibles),
- le Conseil Régional d'Ile-de-France pour 1 706,00 euros.

La première échéance du 3/07/2006 a été réglée.

Faisant état de difficultés financières générées par le coût des travaux et l'arrivée de deux enfants en avril 2008, M. et Mme SABRIER ont sollicité par courrier du 21 décembre 2007 auprès du Trésor Public, des délais pour le règlement de la seconde échéance de leur taxe.

Le 27 décembre 2007, le Trésor Public leur a accordé un échéancier.

Les délais ont été respectés et le principal de la taxe est à ce jour totalement payé.

Il appartient donc au Conseil Municipal de se prononcer au titre de l'article L. 251 A du Livre des Procédures Fiscales sur la part de la Commune (229,00 euros).

Au regard du respect de l'engagement des redevables et du faible montant exigé, une décision favorable peut être accordée.

IX - QUESTIONS ORALES

*

* *

Il vous est proposé de vous prononcer sur ces différentes affaires et de donner tous pouvoirs au Maire pour la bonne application des présentes.